

Lyon, le 03 décembre 2019

ARTINOV

Pour l'édition 2019 d'ARTINOV, le Concours de l'innovation artisanale, la CMA présente 12 projets d'entreprises artisanales rhodaniennes.

En alliant savoir-faire traditionnel et technologies de pointe, l'artisanat a su construire les conditions lui permettant de devenir la "Première entreprise de France". Connue pour ses métiers traditionnels, l'Artisanat rassemble aussi des métiers de haute technologie dans les domaines de la micro-informatique, la domotique, la robotique, le génie climatique, l'instrumentation de laboratoire, les biotechnologies...

ARTINOV a pour objectif de promouvoir et de renforcer l'image d'un artisanat technicien, imaginaire et novateur, qualificatifs que l'on prête souvent aux seules entreprises industrielles mais qui représentent une réalité pour les entreprises artisanales d'aujourd'hui et surtout de demain.

ARTINOV est un tremplin pour faire connaître les artisans, leurs projets et leurs entreprises. Le concours met en lumière leur capacité à créer de nouveaux produits, revoir les processus de production, repenser le service client et faire évoluer leur métier.

Les dossiers primés doivent répondre à divers critères dont :

- L'intégration d'un nouveau savoir-faire ou d'une nouvelle technologie dans l'entreprise,
- Le réalisme économique financier, commercial et organisationnel au projet,
- L'aptitude du chef d'entreprise à conduire le projet.

Les entreprises lauréates reçoivent lors de cette remise de prix : un chèque d'encouragement de 1000€, un diplôme et un trophée ARTINOV, une vidéo promotionnelle, une mise en avant de leurs compétences via la couverture médiatique du concours.

Les chiffres clés du Concours ARTINOV

18 ans d'existence dans le Rhône

12 projets d'entreprises artisanales en 2019

4 prix en catégorie principales : Produit, Métier, Procédé de production et Technologie

CONTACT PRESSE

Claire CHAUSSE - 04 72 43 51 94

chauseclaire@cma-lyon.fr

www.cma-lyon.fr     

Les lauréats pour l'édition ARTINOV 2019

Catégorie PRODUIT : Adeline CADILLON pour l'entreprise CHICHE

Catégorie MÉTIER : Benjamin MALATRAIT pour l'entreprise ICTYOS

Catégorie PROCÉDÉ DE PRODUCTION : Lola BONNIN pour l'entreprise WONDERWOMALT

Catégorie TECHNOLOGIE : François et Carole EYSSAUTIER pour l'entreprise CAPSIX ROBOTICS

Prix COUP DE COEUR DU JURY : Patricia TANASE pour l'entreprise BEYOND PAPER

Prix DU PUBLIC : Mathieu FILIDORI pour l'entreprise COCODY FOODSIDE

CONTACT PRESSE

Claire CHAUSSE - 04 72 43 51 94
chousseclaire@cma-lyon.fr
www.cma-lyon.fr     